

12 République française
Département du Cantal
COMMUNE DE POLMINHAC

Séance du mardi 21 novembre 2023

Date de la convocation: 13/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA

Représentés : Guillaume PRAT par Evelyne DELANOUE

Excusés : Martine BERGAUD, Adeline GUYON

Absents : Patricia GUERARD

Secrétaire de séance : Evelyne DELANOUE

2023_039 - Objet : Vote de crédits supplémentaires - polminhac

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
62268	Autres honoraires, conseils	2300.00	
64111	Rémunération principale titulaires	2500.00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		4800.00
TOTAL :		4800.00	4800.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 19	Frais d'études	6500.00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	-20000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4000.00	
2188 - 19	Autres immobilisations corporelles	-3000.00	
2315 - 11	Install., matériel et outill. technique	12000.00	
2318 - 70	Autres immo. corporelles en cours	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		4800.00	4800.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

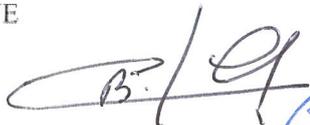
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/11/2023
015-211501549-20231121-2023_039-DE

Fait et délibéré à POLMINHAC, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, André BOHOMME
DELANOUE

La Secrétaire de Séance, Evelyne



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 / 11 / 2023
et publié ou notifié
le 23 / 11 / 2023

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2023 015-211501549-20231121-2023_039-DE